



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Charleville-Mézières, le 18 mars 2022

Service environnement

Unité eau

Affaire suivie par : Romy WITOSLAWSKI

Tel : 03 51 16 51 91

Fax : 03 24 37 51 17

@ : romy.witoslawski@ardennes.gouv.fr

Objet : Synthèse des observations du public relatives au projet d'arrêté autorisant l'association l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) « La Truite de la Vence» de BOULZICOURT à organiser deux concours de pêche dans la rivière « La Vence» sur les communes de BOULZICOURT et LA-FRANCHEVILLE

Le projet d'arrêté autorisant l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) « La Truite de la Vence» de BOULZICOURT à organiser deux concours de pêche dans la rivière « La Vence» sur les communes de BOULZICOURT et LA-FRANCHEVILLE, a fait l'objet d'une consultation du public du 18 février 2022 au 11 mars 2022 inclus via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes.

**A l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée par le public.**